

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2021

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Georges HOFFMANN, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI, conseillers.

1) Correspondance.

Avant la séance publique, le syndicat intercommunal de gestion informatique (SIGI) a présenté et expliqué le plan pluriannuel financier détaillé de la Commune de Frisange et les membres du Conseil communal ont discuté les finances de la commune à long terme.

- Monsieur Beissel communique les dates des prochaines séances du Conseil communal, à savoir le 28 avril 2021 et le 26 mai 2021 à 17.00 heures.
- L'action « Grouss Botz » a lieu le samedi, 20 mars 2021. Afin de permettre aux participants de respecter les mesures de lutte contre la pandémie du Covid-19 et de garder leurs distances, le nettoyage se fera par village.
- Une demande de protection nationale de l'église d'Aspelt a été introduite au Service des Sites et monuments nationaux. Une fois la protection nationale accordée, les travaux de rénovation seront entamés.
- En date du 15 et du 16 mars 2021, la couche de roulement sera renouvelée sur une partie de la N13 à Hellange et les lignes RGTR concernées ont modifié leurs courses en conséquence.

2) Questions écrites au collège échevinal.

Questions écrites du parti LSAP

[Service Handkesselchen](#)

Besonnesch fir eeler Leit ass et net ëmmer einfach een Handwierker fir kleng Reparaturen ze fannen. Aner Gemengen bidden hei Servicer un, z.B. den „Handkesselchen“ vum CIGL Esch: www.ciglesch.lu/den-handkesselchen/ oder den entsprechende Service zu Réiser: www.cigloeserbann.lu/?com=011010101.

Wär et méiglech och sou ee Service fir eis eeler Leit an der Gemeng unzebidden?

Monsieur Beissel répond qu'il n'était pas conscient que ce besoin existe dans la commune, mais qu'il est favorable à cette idée. Comme la Commune de Frisange a un contrat avec Pro-Actif, le Collège échevinal demandera à Pro-Actif quels services pourront être proposés aux citoyens.

Gemengen-App

Bei der App vun der Gemeng ass eis opgefall, dass scho länger Zäit keng Push-Noriicht méi komm ass. Och soss huet sech dës App net wieder entwéckelt.

- Gëtt des Funktionalitéit (Push Noriicht) nach genotzt?
- Gëtt dës App nach ausgebaut? Z.B. mat Accès op weider Informatiounen oder verschidden administrativ Demarchen.
- Op dem Internet-Site vun der Gemeng Fréiseng fënnt ee keen Hiweis, dass d'Gemeng eng App huet. Wär et méiglech eng entspreichend Informatioun um Site ze verëffentlechen?
- Besonnesch zum Punkt 4 ^[1] um Ordre du jour, wär et méiglech d'Informatioun zum Dreck an Drecksammelen och an dëser App ze integréieren?

[1] Approbation de la convention de coopération avec l'Administration de l'Environnement concernant la mise en place d'une application mobile nationale „Mäin Offall – Meng Ressourcen“.

Monsieur Beissel répond que dernièrement il n'y avait pas d'actualités qui auraient nécessité l'envoi d'un message „Push“.

L'application est continuellement améliorée, ce qui prend parfois du temps parce qu'on a plusieurs intervenants. En ce qui concerne les informations relatives aux déchets, le Conseil échevinal a décidé d'opter pour l'application de l'Administration de l'Environnement parce que ce service est gratuitement mis à disposition des communes.

Le nouveau site internet de la commune a été terminé il y a peu et l'information relative à notre application y sera ajoutée après la mise à jour de cette dernière.

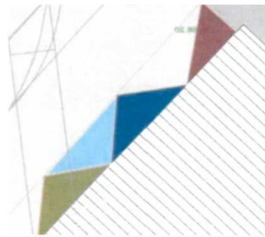
Fro zu Punkt 6 : Approbation devis estimatif – cour de récréation école primaire.

Mär hunn hei ee Punkt um Ordre du jour fir de Schoulhaff fir bal eng Millioun Euro a Stand ze setzen. Den Dossier huet nëmmen 3 Säiten, mat Präisser ouni Detailer.

- Kënne mär déi entspreichend Detailer kréien, ënner anerem:
 - Detailer zu den eenzele Spiller, z.B. Auszich aus de Katalogen;
 - Detailer zu dem ze installéierte Mobilier urbain wéi Bänken, Dëscher...
- Wat sinn dës „Stären“? Sonneseegel?



- Wat sinn déi faarweg 3-Ecker laanscht dem Gebai?



- Firwat gëtt net och déi zweet Trap „ëm gediebelt“?
- Wat sinn dat fir Ellipsen?



- Wat genee ass dës Struktur?



- Wou kommen déi Abris hin?
3.4. Abris en forme de tipi, avec pose et fondation
- Wat sinn dat fir eng Strukturen?



- Ass eng Spillsaach mat Waasser mat den Enseignanten ofgeschwat? Mä stellen eis d'Fro op et eng gutt Iddi ass, dass d'Kanner sech an enger Paus mat Waasser naass maachen.
3.6. Jeu d'eau avec kanoë en bois, gouttières y compris pompes, etc.

Kleng Fussballterrain beim C1

De kleng Fussballterrain bei der Schoul ass besonnesch am Wanter eng eenzeg Bullis-Kaul Et ass an der Vergaangenheet dovunner geschwat ginn hei e synthetesch Terrain unzeleeën.

- Huet de Schäfferot geplangt fir dësen Terrain sou ze amenagéieren, dass dësen och am Wanter ka genotzt ginn?
- Firwat ass de Reamenagement vun dësem Fussballterrain net zesumme mam Projet vum Schoulhaff gemaach ginn.

Les détails de la cour de récréation seront discutés au point 7 de l'ordre du jour.

Neimaachen vun der N13 zu Helleng

Virun 2 Joer ass zu Helleng d'N13 vun der Kierch un Richtung Beetebuerg (Beetebuergstrooss) frësch gemaach ginn.

- Ass gewosst ob deen aneren Deel vun der N13 zu Helleng (Mondorferstrooss) frësch gemaach gëtt?
- Wa jo, wéini wär dat?

Monsieur Beissel répond que la couche de roulement de la « Mondorferstrooss » à Hellange sera renouvelée le 15 et le 16 mars 2021. En même temps, le camion immatriculé en Pologne, garé sur le parking depuis longtemps, sera enlevé.

Fäerdegstellung Schlass zu Uespelt

Dem Dokument „TG Planning 25.04.2018.pdf“ aus dem Gemengerot vum 30. Mee 2018 hätte missten d'Aarbechte schon am Fréijoer 2020 ofgeschloss sinn. Et ass awer nach ëmmer Chantier ronderëm dem Schlass.

- Wou ass dëse Projet genee drun?
- Konnt de gestëmmte Budget bei dësem Projet agehale ginn?

Monsieur Beissel répond que la fin des travaux prévus par le devis voté en 2018, portant sur environ 8.000.000 €, était prévue pour octobre 2020. L'inauguration de cette partie du site, c'est-à-dire le château, l'annexe A et une partie des alentours, aura lieu en date du 4 juin 2021.

Le devis portant sur la rénovation des annexes B et C sera soumis au vote du Conseil communal au cours de l'année 2021. Le parking ne sera définitivement terminé qu'après la rénovation du site entier.

Fortschrëtter bei der neier Gemeng

D'Dokument „41381_PIL_APD_ETU_PILOT_PLG_Planning Détaillé APD_06_11-10-2019.pdf“ aus dem Gemengerot vum 23. Oktober 2019 enthält de Planning vum Chantier fir déi nei Gemeng. Do ass ze liesen, dass d'Phase 1 vun der Constructioun

de 5.4.2022 ofgeschloss ass, also an e bësse méi wéi engem Joer. Och ass an deem Dokument beim Punkt 2.1.4.9, Säit 4, ze fannen, dass ab dem 19.3.2021 mam Daach ugefaange gëtt, mä et steet awer nach kee Gebai.

- Ass de Projet nach am Zäitplang?
- Wann net, ëm wéi vill wäert sech de Projet verzögeren?
- Verzögerunge bedeuten oft och méi Käschten. Wéi eng Risike gesäit de Schäfferot, dass de Projet méi deier gëtt wéi geplangt an ëm wéi vill?

Monsieur Beissel répond que le chantier de la nouvelle maison communale suit toujours le planning prévu, même si durant les dernières semaines, un léger retard s'est accumulé à cause de la forte pluie. Il est prévu que l'administration communale déménage en octobre 2022 dans les nouveaux locaux et que l'inauguration se fera en juin 2023.

Monsieur Mousel exprime sa stupéfaction à l'égard de cette question du parti LSAP. En effet, les membres du parti LSAP n'étaient pas favorables à la construction de la nouvelle maison communale et ont voté contre le budget y relatif.

Monsieur Gaffinet répond qu'entretemps, ils se réjouissent de voir que le chantier de la nouvelle maison communale avance.

Questions écrites du parti CSV

Fussballsterrain zu Uespelt

An engem Artikel vum 2. Februar 2021 am Lëtzebuerger Wort geet dovu riets, dass eis Gemeng wëll den Haaptterrain zu Uespelt dréinen an eng nei Trainingsplaz a Richtung „rue de Mondorf“ uleeën. Et hätt een dofir de Bauperimeter erweidert an et géif een op d'Autorisatioun vum Innen- a vum Ëmweltministère waarden. D'CSV Fréiseng huet an deem Kontext folgend Froen:

- Kann de Schäfferot dës Aussoen an där Form bestätegen?
- Falls jo, wéi ass den aktuelle Stand a wéini soll dëse Projet realiséiert ginn?

Monsieur Beissel rappelle aux membres du parti CSV que lors de la présentation du projet du plan d'aménagement général, le projet du terrain de football à Aspelt a été présenté et expliqué par lui-même et par Madame Gomez du bureau d'urbanistes.

Monsieur Hoffmann répond qu'il n'a pas été question de tourner le terrain dans l'autre sens.

Monsieur Beissel explique qu'en raison de la pente naturelle de la parcelle, il est plus pratique de tourner le terrain.

Monsieur Courtois remarque que l'extension du terrain de football a bien été discutée lors de la présentation du projet, mais que le Conseil communal n'a pas été informé de la demande d'autorisation auprès des Ministères de l'Intérieur et de l'Environnement.

Monsieur Beissel répond que les autorisations n'ont pas encore été demandées et qu'en tant que bourgmestre de la Commune de Frisange, il n'est pas responsable du contenu d'un article de journal. Le terrain synthétique sera prochainement remis en état afin de permettre au club de s'entraîner pendant la planification du projet. Les autorisations ne seront demandées qu'une fois la planification du projet terminée.

3) Présentation du plan pluriannuel financier (PPF) initial 2021.

Monsieur Beissel présente brièvement le plan pluriannuel financier initial de l'année 2021, qui a été discuté en détail avant la séance publique du Conseil communal. Le PPF contient les prévisions financières sur cinq ans. Il en ressort que jusqu'en 2024, la Commune de Frisange doit emprunter 15.000.000 € pour réaliser les projets nécessaires pour faire face à la croissance de la population, tels que la nouvelle maison communale et l'extension de l'école et de la maison relais.

4) Approbation de la convention de coopération avec l'Administration de l'Environnement concernant la mise en place d'une application mobile nationale « Mäin Offall – Meng Ressourcen ».

Monsieur Beissel présente la convention de coopération avec l'Administration de l'Environnement dans le cadre de la mise à disposition de l'application mobile nationale « Mäin Offall – Meng Ressourcen », signée en date du 27 janvier 2021. L'application a été mise en place pour faciliter la gestion des déchets et l'accès à l'information dans cette matière. Le Service technique doit introduire les dates de l'enlèvement des déchets sur le territoire de la Commune de Frisange.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel explique que l'application est la même pour le pays entier. Monsieur Gaffinet critique que les citoyens ont besoin de plusieurs applications et que toutes les informations ne sont pas réunies dans une seule application telle que la CityApp.

Monsieur Courtois remarque que le Collège des bourgmestre et échevins n'a choisi aucune option à l'article 5 de la convention concernant les accords spécifiques entre utilisateurs.

Monsieur Beissel répond que le Collège des bourgmestre et échevins a souhaité commencer avec un contrat de base qui pourra toujours être élargi et adapté en fonction des besoins.

À la demande de Monsieur Bingen, Monsieur Beissel confirme que le calendrier imprimé sera toujours distribué aux ménages.

Au vu des explications fournies, le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, la convention de coopération avec l'Administration de l'Environnement concernant la mise en place d'une application mobile nationale « Mäin Offall – Meng Ressourcen ».

Vote : unanime

5) Approbation de la modification du règlement communal fixant les tarifs en matière d'enlèvement des déchets.

Monsieur Beissel présente le nouveau règlement communal fixant les tarifs en matière d'enlèvement des déchets qui entrera en vigueur en date du 1er juillet 2021.

Monsieur Jacoby souligne que le parti CSV n'est pas favorable au règlement communal, étant donné qu'il n'a pas été prouvé que les tarifs couvrent les frais en matière de traitement des déchets.

Le Conseil communal décide d'approuver la modification du règlement communal fixant les tarifs en matière d'enlèvement des déchets.

Vote : 8 voix pour
3 voix contre

6) Fixation de l'indemnité revenant aux recenseurs du recensement de la population 2021.

Monsieur Beissel présente les indemnités fixées par le Collège des bourgmestre et échevins pour les recenseurs du recensement général de la population du 1^{er} juin 2021 :

- 50 € pour la participation à la séance d'information ;
- 2 € par immeuble recensé ;
- 4 € par logement recensé ;
- 2,40 € par personne recensée.

La moitié des indemnités sera remboursée par le STATEC.

Monsieur Courtois demande comment seront calculées les indemnités. Monsieur Beissel répond qu'il ne peut pas l'expliquer en détail, les règles de calcul étant établies par le STATEC.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, la fixation de l'indemnité revenant aux recenseurs du recensement de la population du 1^{er} juin 2021 et d'imputer les dépenses sur l'article 3/120/642800/99002 - « Recensement – Indemnités ».

Vote : unanime

7) Approbation du devis estimatif (APD) – cour de récréation de l'école primaire.

Monsieur Beissel soumet le plan pour le réaménagement de la cour de récréation de l'école centrale à Frisange, établi par l'architecte-paysagiste Palea, ainsi que le devis estimatif portant sur 923.805,30 € TTC, au vote du Conseil communal.

Monsieur Beissel explique aux membres du Conseil communal que les écoliers ont participé à l'élaboration du projet de réaménagement de la cour de récréation. En effet, il y a deux ans les enfants ont fait une liste des équipements qu'ils souhaitent avoir dans leur cour de récréation. Cette liste a été discutée au sein de la Commission scolaire et du Comité d'école, avant d'être transmise à l'architecte-paysagiste pour l'élaboration du projet et l'établissement du devis.

Le Conseil communal revient à la question écrite du parti LSAP au sujet de la cour de récréation de l'école primaire (voir point 2 de l'ordre du jour).

Monsieur Beissel explique tout d'abord que le devis estimatif contient de nombreux détails concernant les équipements de la cour de récréation. Dans sa séance d'aujourd'hui, le Conseil communal votera le devis estimatif et par après, le Service technique lancera la soumission publique. Donc à l'heure actuelle, le détail des différents jeux n'est pas encore connu.

- Les étoiles / voiles solaires représentent des protections solaires. En effet, tous les concernés ont souhaité avoir davantage d'ombre dans la cour de récréation.
- Les triangles multicolores représentent des dessins au niveau du sol.
- Le deuxième escalier ne sera pas tourné parce que les écoliers ont souhaité conserver le terrain de ballon prisonnier.

- Les formes elliptiques sont des jeux d'eau. Monsieur Gaffinet demande si les enseignants ont marqué leur accord aux jeux d'eau. Monsieur Beissel répond que l'avis des enseignants a été sollicité. En général, tous les acteurs, écoliers et enseignants, ont demandé de l'ombre et des jeux d'eau parce que les étés deviennent de plus en plus chauds.
- Les triangles bruns représentent des toitures de protection contre le soleil et la pluie.
- Du côté gauche de l'école seront installés deux abris pour l'école en plein air.

Monsieur Gaffinet reconnaît que le projet est très intéressant, mais il regrette que les informations par rapport aux équipements ne soient pas assez détaillées. Il demande si un changement a été prévu pour le terrain de foot. Monsieur Beissel explique que dans le futur un terrain multi-sport sera aménagé en aval du centre sportif de Frisange. Le terrain de foot existant sera remplacé par les aménagements de la place de la nouvelle mairie.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel confirme que la soumission publique sera lancée après le vote du devis estimatif par le Conseil communal.

Monsieur Courtois demande si les travaux ont un impact sur le fonctionnement de l'école. Monsieur Beissel répond qu'il souhaite faire les travaux pendant les vacances d'été.

Au vu de ces explications, le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, le plan et le devis estimatif tels qu'établis par la société d'architecture du paysage PALEA et d'imputer la dépense sur l'article 4/910/221311/19012 - « Réaménagement cour de récréation école centrale Frisange ».

Vote : unanime

8) Approbation du devis estimatif pour une voiture de service électrique pour l'atelier communal.

Monsieur Beissel présente le devis estimatif pour une voiture de service électrique pour le responsable des halls polyvalents d'Aspelt et de Hellange, portant sur 40.000 € TTC.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel précise que la voiture sera achetée avec des pneus quatre saisons et que les jantes et les pneus quatre saisons ne représentent pas un supplément.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, le devis estimatif pour une voiture de service électrique pour l'atelier communal et d'imputer la dépense sur l'article 4/627/223210/21006 - « Voiture de service électrique atelier communal ».

Vote : unanime

9) Approbation du devis estimatif pour une camionnette pour l'atelier communal.

Monsieur Beissel présente le devis estimatif pour une camionnette pour l'atelier communal, avec 7 places assises et équipée de pneus quatre saisons, portant sur 60.000 €.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, le devis estimatif pour une camionnette pour l'atelier communal et d'imputer la dépense sur l'article 4/627/223210/21014 – « Voiture de service atelier communal – acquisition d'une camionnette ».

Vote : unanime

10) Approbation du devis estimatif – Réfection des trottoirs 2020.

Monsieur Beissel présente le devis estimatif relatif à la réfection des trottoirs du côté pair de la « Munnerëferstrooss » et du côté impair de la « Lëtzebuurgerstrooss » à Frisange, portant sur 150.000 € TTC.

Monsieur Gaffinet demande s'il est prévu d'enlever les poteaux installés sur le trottoir dans la « Lëtzebuurgerstrooss ». Monsieur Beissel répond que ce devis prévoit la réfection du trottoir de l'autre côté de la route. Or, le moment donné, des discussions seront menées avec l'Administration des Ponts et Chaussées pour pouvoir rehausser le trottoir afin d'augmenter la sécurité des piétons.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des voix, le devis estimatif concernant la réfection des trottoirs dans la « Munnerëferstrooss » et la « Lëtzebuurgerstrooss » à Frisange et d'imputer la dépense sur l'article 4/624/221313/20005 – « Réfection trottoirs 2020 ».

Vote : unanime

11) Approbation du devis estimatif – Aménagement de l'éclairage sur le parking « Lëtzebuengerstrooss » à Frisange.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des voix, le devis estimatif concernant l'aménagement de l'éclairage du parking dans la « Lëtzebuengerstrooss » à Frisange, portant sur 50.000 € TTC, et d'imputer la dépense sur l'article 4/623/222100/20004 – « Aménagement éclairage parking Lëtzebuengerstrooss à Frisange ».

Vote : unanime

12) Approbation du compte 2019 a) compte de gestion b) compte administratif.

a) Compte de gestion

Monsieur Beissel soumet au vote du Conseil communal les trois comptes de gestion pour l'exercice 2019, à savoir le compte de gestion intérimaire allant du 01.01. au 28.02.2019 (receveur intérimaire), le compte de gestion complémentaire allant du 01.03. au 31.12.2019 ainsi que le compte de gestion globalisé portant sur la totalité de l'année 2019.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des voix, chacun des comptes de gestion pour l'exercice 2019.

Votes : unanimes pour chacun des trois comptes de gestion pour l'exercice 2019

b) Compte administratif

Monsieur Courtois demande la correction rétroactive des jetons de présence que les membres du Collège échevinal ont indûment touchés pour l'assistance aux réunions du Comité d'organisation « 700 Joer Doudesdag Péiter vun Uespelt ». Monsieur Beissel explique que cette commission consultative a été spécialement instaurée pour une période limitée afin d'organiser les festivités liées au 700^e anniversaire de Pierre d'Aspelt. De ce fait, les membres du Collège échevinal étaient d'avis qu'ils pouvaient également recevoir des jetons de présence. À partir de maintenant, ils se conformeront à l'article 55 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Monsieur Gaffinet remarque que le Ministère de l'Intérieur a de nouveau soulevé l'objection que les frais pour les travaux de nettoyage, effectués par la société Nettoservice, sont répartis sur plusieurs articles budgétaires.

Monsieur Beissel confirme que cette objection persiste, mais que la charge administrative pour attribuer les travaux de nettoyage par soumission publique s'avère trop importante.

Au vu de ces explications, le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des voix, le compte administratif pour l'exercice 2019.

Vote : unanime

13) Approbation du morcellement d'un terrain sis à Aspelt.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des voix, le morcellement d'un terrain sis à Aspelt, inscrit au cadastre de la commune de Frisange, section A d'Aspelt, sous les numéros 2264/2237 et 2680/3746, au lieu-dit « Gennerwiss », en 6 parcelles en vue de la construction de logements.

Vote : unanime

14) Droits de préemption.

- Le Conseil communal décide de renoncer, à l'unanimité des voix, au droit de préemption sur les terrains sis au lieu-dit « Munnerëferstrooss » à Frisange, section B de Frisange, inscrits sous les n°1525/4042, 1525/4044, 1525/4045 et 1525/4046.

Vote : unanime

- Le Conseil communal décide de renoncer, à l'unanimité des voix, au droit de préemption sur le terrain sis au lieu-dit « Beeteburgerstrooss » à Hellange, section C de Hellange, inscrit sous le n°280/2906.

Vote : unanime

- Le Conseil communal décide de renoncer, à l'unanimité des voix, au droit de préemption sur les terrains sis au lieu-dit « Schoulstrooss » à Hellange, section C de Hellange, inscrits sous les n°419/3392 et 372/3390.

Vote : unanime

- Le Conseil communal décide de renoncer, à l'unanimité des voix, au droit de préemption sur les terrains sis aux lieux-dits « Péiter vun Uespelt-Strooss », « Im Kraeltgen » et « Aspelt » à Aspelt, section A

d'Aspelt, inscrits sous les n°76/1270, 76/1271, 198/481, 200/157 et 199/483.

Vote : unanime

15) Questions orales au collège échevinal.

Monsieur Hoffmann fait remarquer que le comité d'organisation « 700 Joer Doudesdag Péiter vun Uespelt » a été instauré pour une durée limitée allant jusqu'au 31 décembre 2020.

Il est retenu que le mandat du comité d'organisation sera prolongé et que ce point figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

Monsieur Bingen demande si l'administration communale a reçu des candidatures pour les îlots de verdure.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que le Collège des bourgmestre et échevins a fixé un rendez-vous avec les intéressés pour discuter les détails. Il avoue que l'intérêt auprès des citoyens n'était pas très grand et qu'un nouvel appel à candidatures sera éventuellement lancé après une première phase de test.

Monsieur Gaffinet demande des informations sur le site de l'ancienne maison paroissiale à Aspelt.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal qu'il est prévu d'y construire une crèche pour environ 60 enfants et des logements sociaux. Un contrat d'architecte a été conclu pour élaborer un projet qui s'intègre dans le style architectural des alentours.

Monsieur Gaffinet relève encore l'importance d'organiser des activités de vacances pour les enfants qui souffrent énormément des restrictions mises en place pour la lutte contre la pandémie du Covid-19.

Monsieur Beissel répond qu'actuellement il est très difficile de savoir si des activités pour les enfants peuvent être organisées pour les vacances d'été.